

Pourquoi un code de conduite ?



Le rapport des audiences publiques (BAPE-Bureau des audiences publiques en environnement) relatif au projet de restauration du lac stipule clairement que les embarcations à moteur contribuent à la propagation des plantes aquatiques sur le lac. Celui-ci mentionne aussi que les embarcations motorisées perturbent la faune sur le plan d'eau des Trois Lacs.

L'Association ainsi que les intervenants du milieu souhaitent assurer la durabilité des effets recherchés par le projet de nettoyage des fonds.

Nous jugeons qu'il serait utile et pertinent d'instaurer un code de conduite pour les embarcations à moteur qui fréquentent le lac dans le but, bien sûr, de protéger l'écosystème du lac tout en améliorant la qualité de vie et des loisirs.



Gère tes vagues

La Mission de l'Association des Résidents des Trois-Lacs

La mission de l'Association est fondamentalement de revaloriser cet important joyau de la nature qui s'est malheureusement détérioré avec le temps; de restaurer et de préserver la qualité du Lac Trois-Lacs ainsi que de son bassin versant afin qu'il nous soit possible d'en profiter, à longueur d'année, dans un environnement sain et paisible tout en respectant la nature, la vie aquatique et la faune.

Nos objectifs :

- ◆ Offrir aux résidents, aux usagers et aux visiteurs un plan d'eau agréable, en santé, utilisable et sécuritaire pour tous dans le plus haut respect des lois de la nature et de la tranquillité de ses résidents humains et fauniques;
- ◆ Permettre à tous les utilisateurs d'utiliser et de bénéficier des attraits récréatifs que le lac peut offrir;
- ◆ Protéger les milieux naturels, de façon à conserver les espèces fauniques et aquatiques afin de pouvoir transmettre ce joyau à nos générations actuelles et futures.

Le code de conduite :

Il a pour but d'encadrer la circulation des bateaux à moteur sur le plan d'eau des Trois-Lacs afin de favoriser la durabilité des effets recherchés par le projet de restauration et d'assurer un civisme nautique en toute occasion afin de privilégier tant le respect de l'environnement que celui de la qualité de vie des résidents.

Le Code de conduite a été adopté à l'assemblée générale annuelle de l'Association des Résidents des Trois-Lacs le 19 juin 2011.

www.trois-lacs.com



Propos

Association des Résidents
des Trois-Lacs

Code de conduite
des embarcations motorisées
Au lac Trois-Lacs



Gère tes Vagues



PRINCIPE DIRECTEUR

L'accès public à un plan d'eau, et même, Vivre aux abords d'un lac est un privilège particulier. Ceci est synonyme de beauté, de paix, de quiétude, mais aussi de fragilité. Notre lac nous offre un charme et un environnement exceptionnels où cohabite une communauté diversifiée qui ne vise qu'un seul objectif, soit celui de préserver cet environnement dans les meilleures conditions possibles pour les générations futures et de conserver le lac en santé pour toujours.

Objectifs

- ◆ Proposer un encadrement pour la circulation des bateaux à moteur;
- ◆ Favoriser la durabilité des effets recherchés par le projet de restauration;
- ◆ Assurer un civisme nautique en toute occasion tout en procurant aux résidents tant humains, que fauniques, une meilleure harmonie et une meilleure tranquillité;
- ◆ Exercer une volonté commune à réduire la vitesse des embarcations et responsabiliser les plaisanciers tant à la prise de conscience des conséquences de leurs vagues qu'au respect des limites de vitesse dans les endroits jugés sensibles;
- ◆ Permettre aux plaisanciers et aux fervents des sports nautiques l'opportunité d'exercer leurs activités tout en respectant la quiétude et la sécurité tant des riverains que de l'écosystème;
- ◆ Établir une meilleure relation et un meilleur équilibre entre les embarcations motorisées et celles non motorisées.

Code de conduite

** QUALITÉ DE L'EAU

- ◆ Ne pas jeter d'ordures dans l'eau ou sur les rives;
- ◆ Favoriser l'utilisation de moteurs à quatre temps reconnus comme étant moins polluants;
Les moteurs 2 temps produits avant l'an 2000 rejettent des quantités énormes d'huile et d'essence mal brûlées (source de pollution reconnue)
- ◆ Éviter tout déversement d'huile ou de carburant;
- ◆ Ne pas nourrir les canards.

** LES PLANTES ENVAHISSANTES

Après être allé sur un autre plan d'eau:

- ◆ Inspecter visuellement l'embarcation ainsi que les rames, ancre, matériel de pêche) et la remorque afin d'y enlever toute plante aquatique qui pourrait être introduite dans notre lac;
- ◆ Lorsque vous videz l'eau de la calée et du vivier, s'assurer que cette eau ne va pas dans le lac.

** GÈRE TES VAGUES

- ◆ Circuler à une vitesse raisonnable afin de diminuer l'effet des vagues Vitesse maximale suggérée : 50km/hre;
- ◆ Éviter les acrobaties, et les grandes vitesses; (s'éloigner des rives)
- ◆ Circuler à basse vitesse près des rives et dans les zones sensibles. Les vagues provoquent l'érosion et brisent les bandes riveraines.

Sport nautique et sport de

traction: Attention aux vagues. Privilégier le centre du lac afin de limiter les vagues et de protéger la quiétude des villégiateurs.

Embarcations à haute performance et Motos marines

- Certaines embarcations possèdent un plus fort potentiel à provoquer des effets envahissants sur le lac.
- ◆ Minimiser les effets négatifs sur le lac et sur la communauté en s'éloignant des rives;

- ◆ Favoriser la navigation vers le centre du lac;
- ◆ Éviter les chasses, acrobaties, encerclements répétés, des chavirements intentionnels ce qui contribue à la formation de vagues et à l'exaspération sonore.



** ZONES SENSIBLES 5 à 10 km/hre

Zones peu profondes avec risque de remettre les sédiments en suspension et provoquer de l'érosion.

- ◆ La section navigable de la rivière Nicolet sud-ouest à l'entrée et à la sortie du lac;
- ◆ Le premier lac au complet;
- ◆ Toutes les zones à moins de 30 mètres de la rive;
- ◆ La Pointe Filteau ainsi que le haut fond entre St-Rémi et l'île des jons,

** ZONES À ACCÈS LIMITÉ

Respecter les zones identifiées « accès limité » où les moteurs ne sont autorisés que pour circulation locale (pour rejoindre la rive).



Ex. zones d'intervention post travaux de dragage.

** LE BRUIT et la quiétude

- ◆ S'assurer d'avoir un silencieux fonctionnel;
- ◆ Éviter les pirouettes, les accélérations rapides et les conduites intempestives.

** COHABITATION

- ◆ Priorité aux nageurs, voiliers, embarcations à rames. Les moins manœuvrables ont priorité;
- ◆ Respecter une distance raisonnable et sécuritaire avec les autres embarcations.